

AIRES MARINES PROTÉGÉES (AMP)

Données : juillet 2022

Les aires marines protégées (ou AMP) sont des espaces délimités en mer qui répondent à des objectifs de protection de la nature à long terme. La plupart des AMP permettent de concilier les enjeux de protection et le développement durable d'activités. Le code de l'environnement (article L334-1 modifié le 25/08/2021), reconnaît différentes catégories d'aires marines protégées qui répondent chacune à des objectifs propres tout en étant complémentaires. On trouve ainsi en PACA, les différents types de protection :

Parcs Nationaux

-  Coeur marin
-  Aire maritime adjacente

Natura 2000 en mer

-  Directive Oiseaux
-  Directive Habitats

-  Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope
-  Domaine Public Maritime géré par le Conservatoire du Littoral

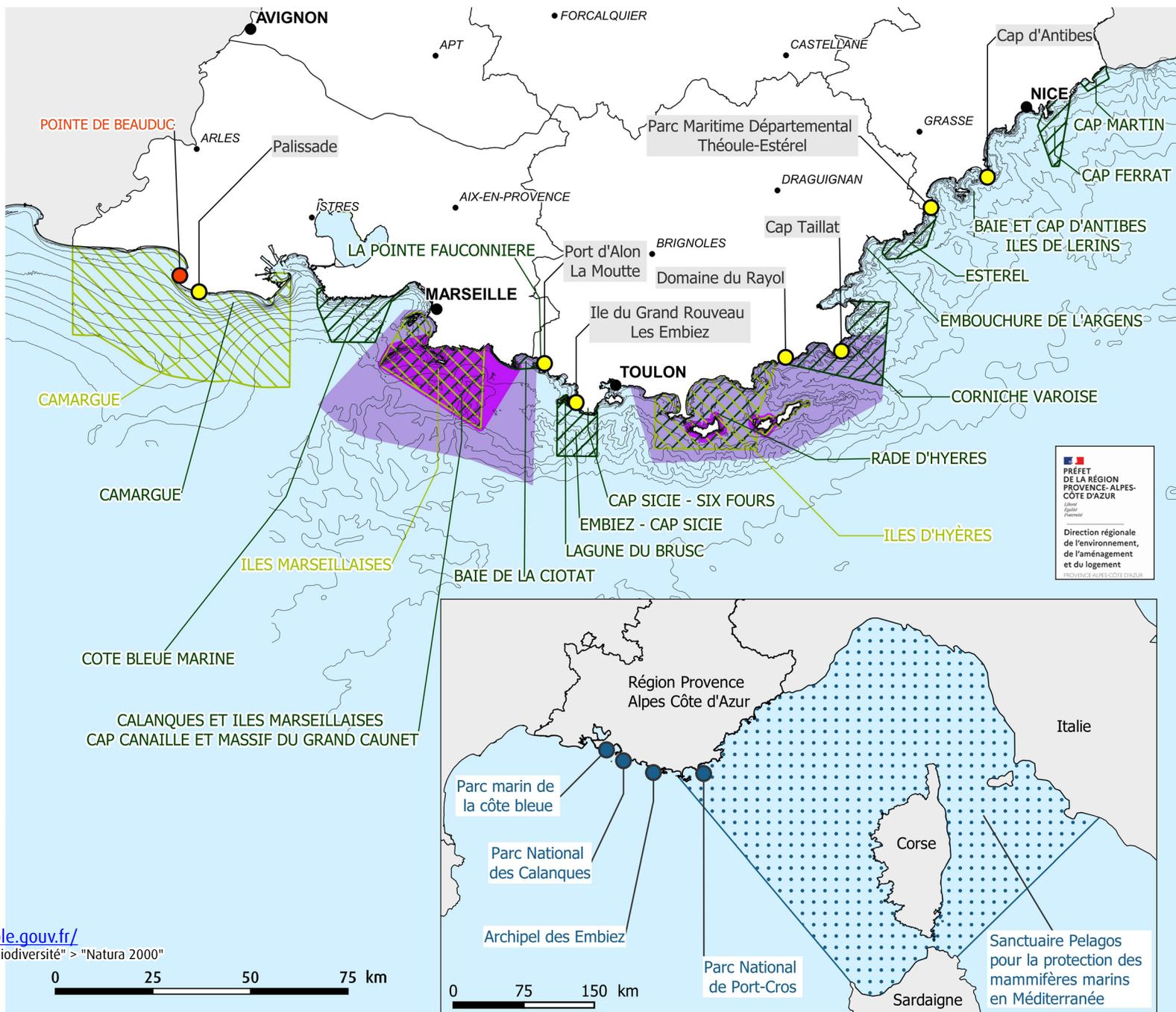
-  Aires Spécialement Protégées d'Importance Méditerranéenne (ASPIM)

PARTENAIRE DE LA DREAL



POUR EN SAVOIR PLUS

- <http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/>
Thématique "Biodiversité-Paysages-Eau" > "Biodiversité" > "Natura 2000"
- <https://www.amp.milieuamrinfrance.fr>



SOURCE : DREAL PACA IGN© BDCarto - REALISATION : 03/01/2023 - DREAL PACA/SCADE/UGS